



Communiqué de presse
du 20 septembre 2019

Swissoil s'inquiète sérieusement du durcissement prévisible de la loi sur le CO₂

Swissoil, l'organisation faîtière des négociants en combustibles en Suisse, est profondément préoccupée par le débat sur la nouvelle loi sur le CO₂, qui aura lieu lundi au Conseil des Etats. La commission consultative préliminaire a considérablement renforcé la loi par rapport au projet du Conseil fédéral. Il en résulterait des coûts supplémentaires importants pour les consommateurs/trices et l'économie - sans qu'il soit possible de développer un effet perceptible sur le climat mondial. Si le projet n'est pas clairement désamorcé au Parlement, un référendum est inévitable du point de vue de Swissoil.

Une interdiction de facto du chauffage au mazout à partir de 2023, une augmentation massive de la taxe actuelle sur le CO₂ sur les combustibles, des prix des carburants plus élevés, un objectif de réduction intérieure trop élevé et une taxe antisociale sur les billets d'avion : c'est le bref résumé du projet de loi sur le CO₂ qui sera discuté à partir de lundi au Conseil des Etats. C'est évident : la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (Ceate) du Conseil des Etats a cédé à la pression du moment et en particulier à la manifestation "Climate Youth" et a perdu tout sens des proportions avec sa proposition.

Interdiction de facto des systèmes de chauffage au mazout et au gaz

La nouvelle loi serait particulièrement grave pour les propriétaires de systèmes de chauffage au mazout et au gaz : la taxe sur le CO₂ sur les combustibles, qui s'élève actuellement à 96 francs par tonne de CO₂ émise et que le Conseil fédéral veut porter à 210 francs, entraînerait des coûts supplémentaires de plusieurs centaines de francs par an pour un ménage moyen. Toutefois, il s'agit là de la moindre préoccupation des propriétaires concernés : si la Commission du Conseil des Etats décide de le faire, les systèmes de chauffage au mazout seront en fait interdits à partir de 2023. Dès lors, l'exigence selon laquelle une installation de chauffage à combustible fossile ne peut émettre que 20 kg de CO₂ par m² et par an sera appliquée - une exigence qui peut difficilement être atteinte même avec les systèmes de chauffage les plus modernes et dans des bâtiments rénovés de manière optimale.

Il est évident que les membres de la commission d'environnement du Conseil des Etats, à un mois des élections nationales, n'osent pas dire la vérité à la population : une interdiction explicite du chauffage au mazout et au gaz se heurterait à une grande résistance de la population dans un pays où environ 60% des logements sont encore chauffés aux combustibles fossiles. Ils essaient donc de le faire par des moyens détournés, avec des normes d'émissions qu'il est pratiquement impossible de respecter.



Frénésie réglementaire, surcoûts, interdictions

Outre les restrictions susmentionnées dans le secteur du chauffage, le présent projet de loi prévoit toute une série de mesures supplémentaires qui auront de graves répercussions sur l'économie et la population : par exemple, l'industrie pétrolière va se voir imposer de nouvelles obligations d'indemnisation onéreuses qui feront augmenter le prix de l'essence et du diesel d'au moins dix centimes le litre. En outre, une taxe d'incitation sera prélevée à l'avenir sur les billets d'avion. Et surtout, il y a l'exigence que 60% des économies de CO₂ visées d'ici 2050 doivent être réalisées par des mesures nationales. En décembre dernier, le Conseil national a raisonnablement supprimé de la loi un tel objectif national.

On ne le répétera jamais assez : les mesures de protection du climat dans les pays étrangers, en particulier dans les pays en développement, ont un effet beaucoup plus important par franc investi que les mesures coûteuses prises en Suisse. La protection du climat au forceps nuit aux consommateurs/trices et à l'économie et ne peut être justifiée ni par des raisons morales, ni par la fonction présumée de "modèle" de la Suisse.

Le référendum est une option réaliste

Cette loi est pleine d'interdictions, d'harcèlements et de taxes supplémentaires. Tous ces désavantages touchent en particulier les personnes socialement défavorisées comme les travailleurs à bas salaires et les retraités démunis. Sont également concernés toutes les personnes qui sont obligés de se déplacer avec leurs voitures pour aller au travail. Toutes ces mesures n'ont aucune influence sur le climat, car les émissions de CO₂ de la Suisse sont tout simplement trop faibles pour une comparaison globale. Pour Swissoil, une chose est certaine : si cette loi n'est pas sensiblement améliorée en faveur de la population et de l'économie, la conséquence finale sera un référendum. Les électeurs/trices suisses devront alors décider s'ils veulent accepter de tels inconvénients pour une protection du climat manifestement inefficace.

Contact:

Albert Rösti

Conseiller national, président Swissoil
Tél : 079 255 88 56
Mail : albert.roesti@parl.ch

Ueli Bamert

Directeur Swissoil
Tél : 044 218 50 22
Mail : bamert@swissoil.ch

A propos de Swissoil : Swissoil Suisse est l'association nationale des négociants en combustibles. Elle s'engage pour le maintien d'un commerce de combustibles indépendant et performant en Suisse. L'association compte actuellement 125 membres regroupés au sein de 8 associations régionales. Pour de plus amples informations : www.swissoil.ch